



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1311 - Habitat en faveur des ménages défavorisés**

**Aide à l'amélioration des conditions  
d'habitat de ménages défavorisés à  
BOESENBIESEN et GEISPOLSHEIM**

**Rapport n° CP/2012/249**

**Service gestionnaire :**  
Direction de l'habitat

**Résumé :**

Le présent rapport concerne les demandes de subvention départementale de l'association "AVA habitat et nomadisme" pour l'amélioration des conditions d'habitat d'un ménage défavorisé à Geispolsheim et de la commune de Boesenbiesen pour le relogement provisoire d'une famille en raison de l'insalubrité de son logement.

Le Conseil Général a inscrit en 2012 un crédit de 100 000 € destiné aux opérations visant à l'amélioration des conditions d'habitat de personnes en situation particulièrement difficile.

Lors de sa réunion du 28 octobre 2008, le Conseil Général a validé le principe que l'attribution éventuelle d'une aide pour les dossiers d'amélioration de l'habitat pour des ménages défavorisés soit examinée par la commission permanente sans examen préalable en commission thématique, lorsque l'intervention départementale est inférieure ou égale à 60 % du coût du projet concerné.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen deux demandes de subvention, l'une de l'association "AVA habitat et nomadisme" pour l'amélioration des conditions d'habitat d'un ménage défavorisé à Geispolsheim et, l'autre, de la commune de Boesenbiesen pour le relogement provisoire d'une famille en raison de l'insalubrité de son logement.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35306	204-20422-72	212 260,27 €	100 000,00 €	4 200,00 €
22658	65-65734-72	40 000,00 €	33 805,00 €	3 756,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :


*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :*

- à l'association "AVA habitat et nomadisme, une subvention de 4 200 € représentant 60 % du coût TTC d'achat, de transport et de mise en place d'un mobile home pour une famille de Geispolsheim*
- à la commune de Boesenbiesen, une subvention de 3 756 € représentant 60 % du coût HT du relogement provisoire d'un ménage fragilisé devant quitter son logement pendant la réalisation de travaux lourds de sortie d'insalubrité.*

*Elle approuve par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention à intervenir à cet effet entre le Département et "AVA habitat et nomadisme", et autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 16/03/12

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique Kennel, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL